UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent dix-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 23 avril à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E -2300.

CONFIRMÉ LE 17 JUIN 2019

Procès-verbal de la quatre cent dix-septième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le mardi 23 avril à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

MEMBRES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
AUCLAIR, Céline Membre socio-économique	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales		X*
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme	X (visioconférence)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique		X*
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur au Département des sciences sociales		X*
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique		X*
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KAMAL, Najat Membre socio-économique	X (visioconférence)	
LE GAL, Nadine Membre socio-économique		X*
LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique		X*
MERLEAU, Michel Membre socio-économique	X	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X (conf. téléphonique)	
RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
VILLENEUVE, Samantha Étudiante	X (à partir de 16 h 35)	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
BOUTONNET, Vincent Professeur – Département des sciences de l'éducation		X*
CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
LAROCQUE, André Directeur général de la Fondation de l'UQO	X	
NADEAU, Myriam Chargée de projet - Décanat de la formation continue et des partenariats	X	
ROCHEFORT, Odette Technicienne – École multidisciplinaire de l'image	X	

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J. X

ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :

AUGER, Mireille X
Attachée d'administration

INVITÉES :

GENTELET, Karine X (Visioconf. - point 6.1)
Professeure – Département des sciences sociales

LEGAULT, Lise X (points 7.1, 7.3, 7.5 et 7.6)
Directrice du Service des finances

*Absence motivée.

En l'absence de la présidente, madame Diane Godmaire, le vice-président, monsieur Michel Merleau, assure la présidence de la séance. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

L'on convient de traiter les points 7.5 (*Adoption du budget du fonds d'investissement de l'UQO et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2019-2020*) et 7.6 (*Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'UQO pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020*) immédiatement après le point 7.1.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

3.- Désignation d'observateurs au conseil d'administration

4.- Procès-verbal :

4.1 Quatre cent seizième (11 février 2019) réunion

4.1.1. Approbation

4.1.2. Affaires en découlant

5.- Entérinement des décisions de la :

5.1 Quatre cent vingt et unième (4 février 2019) réunion du comité exécutif
Documents : Procès-verbal (CX-421)

5.2 Quatre cent vingt-deuxième (18 mars 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif
Document : Procès-verbal (CX-422x)

6.- Affaires générales et corporatives

6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Bureau de liaison autochtone*

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

7.2 Restructuration du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail

7.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020

7.4 Affectation au poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (**à huis clos**)

7.5 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2019-2020

7.6 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

7.7 Amendements concernant le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

7.8 Octroi d'un contrat de service sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon

8.- Affaires générales et corporatives (suite)

8.1 Information du vice-président

8.2 Information du recteur

8.3 Demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

8.4 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

8.5 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO

8.6 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2019

8.7 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats

8.8 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des terrains et bâtiments

8.9 Engagement et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique

8.10 Appui des projets de l'UQO soumis dans le cadre du Fonds vert de la Ville de Gatineau

9.- Affaires académiques

9.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

9.2 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

9.3 Embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

9.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

9.5 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

9.6 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

9.7 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences sociales

9.8 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

9.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

9.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

9.11 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

9.12 Projet de suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières (1920)

9.13 Projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en informatique de gestion, de certificat en technologies de l'information et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information

9.14 Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)

9.15 Projet de modification des conditions d'admission et de l'offre du DESS et de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3599, 3576, 3565, 3258, 2259, 2261, 2263, 2299)

10.- Nominations

10.1 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

10.2 Nomination d'un membre au comité de toponymie

10.3 Nomination d'étudiants à la commission des études

10.4 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

10.5 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

10.6 Modification à la résolution 410-CA-6261 relative à la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

11.- Période d'information et questions

12.- Dépôt de documents

12.1 Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

12.1.1. *Développement régional – subvention additionnelle de 1,0 M$ pour l'année universitaire 2018-2019*

12.2. *Calendrier des réunions des organismes statutaires de l'UQO 2019-2020*

12.3. *Nomination d'un membre au conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais*

13.- Prochaine réunion (17 juin 2019)

14.- Clôture de la séance

2.- <u>Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle</u>

Monsieur Yves Dupont, indique qu'il s'absentera de la salle lors du traitement du point 8.8.

Aucune autre des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- <u>Désignation d'observateurs au conseil d'administration</u>

Les articles 50 et 56.6 d) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), adopté le 24 octobre 2016 (394-CA-6017) stipulent que seul le conseil

d'administration peut autoriser la présence d'observateurs réguliers lors des séances des instances et que c'est à lui qu'il revient de les désigner.

Le 3 décembre 2018, le conseil d'administration a adopté la résolution 415-CA-6309 concernant l'engagement et l'affectation de monsieur Alain Charbonneau au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche pour un mandat débutant le 1er janvier 2019 et prenant fin le 30 juin 2020. Les deux postes de membres du conseil d'administration de l'UQO dédiés « aux personnes exerçant une fonction de direction à l'université constituante, dont au moins une personne exerçant une fonction de direction d'enseignement ou de direction de recherche, nommée par le gouvernement pour cinq ans », prévus par l'article 32 b) de la *Loi sur l'Université du Québec*, étant déjà pourvus, il est suggéré de désigner monsieur Alain Charbonneau à titre d'observateur régulier. Sa connaissance fine des dossiers et des enjeux relatifs à l'enseignement, à la recherche et à la création est essentielle aux travaux du conseil.

Le 25 mars 2019, monsieur André Larocque a été nommé directeur général de la Fondation de l'UQO. Étant donné l'interdépendance entre l'UQO et la Fondation et l'importance pour cette dernière d'avoir une connaissance approfondie de l'Université et d'être au fait de toute information pouvant contribuer à la promotion de l'UQO, il est recommandé d'accorder un statut d'observateur régulier à son directeur général.

Il est également suggéré d'accorder le statut d'observateur régulier temporaire à monsieur Vincent Boutonnet, professeur au Département des sciences de l'éducation, dans l'attente de sa nomination par le décret gouvernemental requis. Monsieur Boutonnet a été désigné le 7 février 2019 par l'assemblée générale du Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO pour siéger au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est donc invité à autoriser la présence, à titre d'observateurs réguliers et d'observateur régulier temporaire au conseil, des personnes identifiées précédemment.

La possibilité de désigner une personne chargée de cours à titre d'observatrice régulière est déposée. La direction prend note de cette demande et en discutera tout en tenant compte de la *Loi sur l'Université du Québec*. Un suivi au conseil sera effectué le cas échéant.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6341 concernant la désignation d'observateurs au conseil d'administration (observateurs réguliers : Alain Charbonneau et André Larocque – observateur régulier temporaire : Vincent Boutonnet); laquelle est jointe en appendice.

4.- Procès-verbal

4.1 Quatre cent seizième (11 février 2019) réunion

4.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent seizième (11 février 2019) réunion, et ce, sans modification.

4.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent seizième (11 février 2019) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

> **Point 6.4** (p. CA-10) : Conformément à la résolution 416-CA-6334, le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'il a négocié une entente avec le Centre financier aux entreprises du Mouvement Desjardins pour la gestion des services financiers de l'UQO pour les cinq (5) prochaines années, soit jusqu'au 14 février 2024, aux mêmes conditions que l'entente précédente en y ajoutant toutefois un 7e folio.

5.- Entérinement des décisions de la :

5.1 Quatre cent vingt et unième (4 février 2019) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent vingt et unième (4 février 2019) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56,1 b) du *Règlement général* de l'UQO.

5.2 Quatre cent vingt-deuxième (18 mars 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent vingt-deuxième (18 mars 2019) réunion (extraordinaire) du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56,1 b) du *Règlement général* de l'UQO.

6.- Affaires générales et corporatives

6.1 Plan stratégique 2016-2020 – État d'avancement du projet intitulé *Bureau de liaison autochtone*

Madame Karine Gentelet, professeure au Département des sciences sociales, est présente (visioconférence) pour le traitement de ce point (16 h 30).

Le projet de Bureau de liaison autochtone (BLA) vise à faire rayonner l'Université, en proposant un milieu accueillant et favorisant la réussite scolaire des étudiants de Premières Nations. Il oriente les actions de l'UQO en voie de devenir un établissement d'enseignement culturellement pertinent et sécurisant pour les étudiants autochtones.

Le comité de projet du BLA a mis en place de la formation et de la sensibilisation du personnel administratif et a travaillé en concertation avec des entités du réseau au niveau canadien et québécois, notamment au niveau du réseau UQ. Une consultante a été embauchée pour aider dans la mise en place et des relations de collaboration ont été nouées avec la Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg, la Ville de Gatineau, le Musée canadien de l'Histoire, Kumik et le Cégep de l'Outaouais.

Actuellement, le comité travaille à la formulation du mandat du BLA et au dépôt d'un plan de visibilité. L'organisation et la tenue de la Semaine culturelle autochtone font notamment partie des réalisations du comité.

Il est souhaité qu'un service et une structure physiquement identifiée et identifiable (personne-ressource formée, espace/bureaux de service) soient mis en place et qu'ils soient accessibles et visibles pour la clientèle visée (intégration sur le site Web de l'UQO, p. ex.). La mise en place d'un mécanisme pour donner un aperçu de la clientèle visée (profil, nombre) est aussi à développer.

Madame Céline Auclair, membre du conseil et gestionnaire principale et cofondatrice du Centre d'Innovation des Premiers Peuples (CIPP), invite le BLA à collaborer avec le CIPP, lequel pourrait partager leurs ressources professionnelles.

Madame Karine Gentelet quitte la séance (17 h 10).

7.- Affaires administratives et financières

7.1 Adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020

Madame Lise Legault, directrice du service des finances, est présente pour le traitement des points 7.1, 7.3, 7.5 et 7.6 (17 h 12).

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'UQO doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du Règlement général 4 de l'UQ.

Par ailleurs, l'article 98.8 du *Règlement général* de l'UQO prévoit que le comité exécutif transmette un avis au recteur concernant le projet de budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité du budget propose un budget déficitaire de 681,2 k$ pour l'année 2019 -2020. Cependant, la direction vise toujours l'atteinte de l'équilibre budgétaire en fin d'année. Une revue périodique de la situation financière sera faite par la direction. Un nouveau budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2019-2020 ainsi que les données comparatives afférentes :

	Budget révisé 2018-2019 (redressé)* **($=000)**	**Budget proposé 2019-2020 ($=000)**	**Écart ($=000)**
Produits	92 176,5 $	96 195,4 $	4 018,9 $
Charges	93 170,7	96 876,6	3 705,9
Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux produits	**(994,2 $)**	**(681,2 $)**	**313,0 $**

* Incluant la correction budgétaire adoptée le 11 février 2019.

III FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Contexte budgétaire

Bien que l'UQO anticipe une nouvelle diminution de l'effectif étudiant, le comité de budget disposait d'une marge de manœuvre. Cela s'explique notamment par l'ajout d'une enveloppe de développement régional d'un million de dollars (1 M$) en décembre dernier. Celle-ci a été attribuée à des dépenses non récurrentes lors de la correction budgétaire de février 2019.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2019-2020 ne sont pas encore connues. Cependant, selon les informations obtenues par le siège social de l'Université du Québec (UQ), le Ministère couvrira partiellement les coûts de système. Le siège social a évalué cette indexation à 0,7 %. Par ailleurs, le gouvernement annonce le maintien du réinvestissement annoncé l'année dernière pour les universités. Le Ministère a aussi confirmé une enveloppe pour le soutien des universités en région.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2019 -2020 est de 4 989 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une réduction de 0,76 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2018 -2019 (5 027 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2018 -2019 (5 024 EEETP), on obtient plutôt une diminution estimée à 0,70 %. Une diminution de 1,14 % est anticipée au campus de Saint-Jérôme alors qu'une réduction de 0,55 % est prévue au campus de Gatineau. La notion de lissage a été appliquée pour le calcul de la subvention provenant du Ministère puisque l'effectif étudiant est en diminution. Le lissage permet d'atténuer l'impact d'une

baisse de l'effectif étudiant, le cas échéant.

4. Subvention

L'enveloppe de développement régional, le taux de pondération et la nouvelle formule de déréglementation des étudiants internationaux du 1er cycle et d'une partie du 2e cycle sont les principales causes de la variation de la subvention. Le budget inclut également le réinvestissement annoncé l'année dernière ainsi qu'une indexation pour les coûts de systèmes.

5. Produits

Les produits sont en hausse de 4 018 900 $. Cette hausse est majoritairement attribuable à la hausse de la subvention. Malgré la réduction de l'effectif étudiant, les éléments mentionnés au point 4 procurent une hausse nette des produits. Les autres augmentations de produits proviennent notamment de l'indexation des droits de scolarité, l'indexation des frais institutionnels obligatoires, de la croissance de l'effectif étudiant déréglementé provenant de l'international et de la hausse du volume d'activités au Décanat de la formation continue et des partenariats.

6. Charges

Les charges sont en hausse de 3 705 900 $ et cette hausse est majoritairement attribuable à la masse salariale qui représente 79,77 % du budget. Les autres charges qui correspondent à 20,23 % du total des charges et qui comportent de nombreux coûts incompressibles ont par ailleurs été augmentées de 1 297 200 $. La hausse de la masse salariale se chiffre quant à elle à 2 408 700 $.

L'annexe 2 propose une présentation de l'information budgétaire par centre de responsabilité. Ces informations s'ajoutent à celles présentées à l'annexe 1, qui font état des prévisions budgétaires selon la nature des charges.

7. Plan des effectifs

Le tableau ci-dessous résume les changements proposés au plan des effectifs en 2019 -2020 :

Plan des effectifs

Types de postes	***Créations***	***Abolitions***	***Variation nette***
Cadres	1,0	2,0	(1,0)
Professeurs		2,0	(2,0)
Personnel administratif - professionnels	2,0		2,0
Professionnels	9,0		9,0
Technique	4,6	2,0	2,6
Bureau	6,8	3,0	3,8
Total	**23,4**	**9,0**	**14,4**

8. Présentation pour états financiers consolidés du gouvernement du Québec

Par ailleurs, le MEES exige la production d'un nouveau format de présentation de l'information, requis dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

Le secrétaire général fait savoir que le BIMI sera associé à la clinique médicale de l'UQO, laquelle offrira le service d'accueil. Il souligne que l'Association générale des étudiants de l'UQO s'est dite extrêmement satisfaite de la mise en place du BIMI qui constituera un guichet unique pour déposer une plainte et en faire le suivi.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6342 concernant l'adoption du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Restructuration du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail

À sa quatre cent douzième réunion tenue le lundi 24 septembre 2018, le conseil d'administration créait le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme, qui regroupe sous son aile les Services universitaires des Laurentides (autrefois rattachés au Vice-rectorat adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, abolis lors de cette même rencontre). Il créait également le Service des relations de travail rattaché au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources.

Services universitaires des Laurentides

La création de ce Vice-rectorat représentait la première étape d'une restructuration touchant l'ensemble du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Elle met de l'avant un partage des tâches entre le Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche permettant ainsi une meilleure répartition des activités des deux vice-rectorats et leurs unités respectives.

Il était prévu que les principales responsabilités des Services universitaires des Laurentides seraient les suivantes : la responsabilité de la bibliothèque du campus de Saint-Jérôme, la responsabilité du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie et la responsabilité de la gestion opérationnelle des activités courantes du campus. Aujourd'hui, la bibliothèque du campus de Saint-Jérôme a été placée sous la responsabilité du Service de la bibliothèque, qui gérait déjà les trois autres points de service. Le Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie a été quant à lui directement rattaché au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme. La gestion opérationnelle des activités courantes du campus sera de la responsabilité unique du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et non plus des Services universitaires des Laurentides. En conséquence, il y a donc lieu de procéder à l'abolition des Services universitaires des Laurentides.

Service des relations de travail

Ce service a été créé afin de supporter les gestionnaires dans l'application des différentes conventions collectives. Cela n'a jamais été mis en place et une nouvelle analyse des besoins a permis d'arriver à la conclusion que cette solution n'était pas optimale. En conséquence, il est demandé de procéder à l'abolition du Service des relations de travail à la structure organisationnelle de l'Université et de confier cette responsabilité au Service des ressources humaines.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6346 concernant la restructuration du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme et du Service des relations de travail; laquelle est jointe en appendice.

Les points 7.5 et 7.6 sont traités à ce moment-ci de la réunion.

7.3 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020

Conformément aux discussions tenues lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2019-2020, le vice-recteur à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2019-2020 et les modifications apportées à celui-ci.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel, des mesures envisagées et des dispositions des conventions collectives applicables, le plan des effectifs proposé pourrait se voir réduit par l'attrition de certains postes en cours d'année par suite de vacance définitive auxdits postes, soit notamment par retraite, départ volontaire ou décès.

Postes de professeur :

Suivant la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2019-2020 et l'adoption de la résolution 415-CA-6317 par le conseil d'administration concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2019-2020, le nombre total de postes de professeur est fixé à 259.

Postes « Autres catégories de personnel » :

L'abolition de sept (7) postes et la création 23,4 postes réparties comme suit :

Au 1er mai 2019 :

1. Abolition d'un (1) poste-cadre de directrice ou de directeur du Service des relations de travail à Gatineau;

2. Abolition d'un (1) poste-cadre de directrice ou de directeur des Services universitaires des Laurentides à Saint-Jérôme;

3. Abolition de deux (2) postes techniques du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Service des finances à Gatineau;

4. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences infirmières et au Module des relations industrielles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);

5. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences comptables et au Module des sciences administratives à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités était confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);

6. Abolition d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres à Gatineau;

7. Création d'un (1) poste-cadre d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur ou à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme à Saint-Jérôme;

8. Création d'un (1) poste du personnel administratif professionnel d'avocate ou d'avocat au Secrétariat général à Gatineau;

9. Création d'un (1) poste du personnel administratif professionnel de conseillère ou de conseiller en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines à Gatineau;

10. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur (à titre indicatif : développement durable) au Rectorat à Gatineau;

11. Création d'un (1) poste professionnel de conseillère ou de conseiller en prévention d'inconduite au Secrétariat général à Gatineau;

12. Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de recrutement à la Direction des communications et du recrutement à Saint-Jérôme;

13. Création d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent d'admission et d'inscription au Bureau du registraire à Gatineau;

14. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Décanat des études à Gatineau;

15. Création d'un (1) poste professionnel de responsable de laboratoires au Département des sciences infirmières à Gatineau;

16. Création d'un (1) poste professionnel de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Gatineau;

17. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur aux approvisionnements au Service des finances à Gatineau;

18. Création d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur à la gestion financière au Service des finances à Gatineau;

19. Création de 0,6 poste technique intermittent (21 heures par semaine, 44 semaines par année) du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques à la Galerie UQO à Gatineau;

20. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration au Décanat des études à Gatineau;

21. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en documentation au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme;

22. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Saint-Jérôme;

23. Création d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Département des sciences naturelles à Ripon;

24. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau;

25. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences infirmières à Gatineau;

26. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département des sciences naturelles à Ripon;

27. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des lettres et au Module des sciences naturelles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);

28. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences administratives et au Module des relations industrielles à Gatineau (la répartition entre les deux [2] unités est confirmée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche annuellement);

29. Création d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Module des sciences comptables à Gatineau;

30. Création de 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service aux étudiants aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6347 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 51).

7.4 <u>Affectation au poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme</u>

Dans la foulée du processus de création du Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme, les Services universitaires des Laurentides ont été abolis par le conseil d'administration.

Dans cette optique, le poste de directrice des Services universitaires des Laurentides occupé par madame Line Boucher a été aboli et le poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme a été créé.

Par conséquent, madame Line Boucher s'est vue offrir le poste nouvellement créé. Cette dernière a accepté l'offre d'occuper le poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6348 concernant l'affectation au poste d'adjointe à la vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme (**Line Boucher**); laquelle est jointe en appendice.

7.5 Adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et adoption de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2019-2020

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le MEES. Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2018-2023.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2019 -2020, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'UQO sont les suivants :

• Enveloppe de réaménagement	548 000 $
• Enveloppe de rénovation	2 302 000 $
	2 850 000 $
• Renouvellement du parc mobilier	160 400 $
• Développement des systèmes d'information	516 000 $
	3 526 400 $

Pour 2019-2020, les sommes requises du fonds d'investissement de l'UQO pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Enveloppe de réaménagement	- $
• Enveloppe de rénovation	1 990 000 $
• Résorption déficit d'entretien	1 300 000 $
	3 290 000 $
• Renouvellement du parc mobilier	160 400 $
• Développement des systèmes d'information	280 500 $
	3 730 900 $
Réserves requises pour les projets futurs	
• Enveloppe réaménagement	920 000 $
• Enveloppe rénovation	3 180 000 $
	4 100 000 $
Total engagé	**7 830 900 $**

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets, dont la nature, l'ampleur et les besoins des travaux pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année. Les documents faisant état du suivi des projets réalisés en 2018-2019, la liste des projets à réaliser et les réserves en 2019-2020, le budget d'investissement 2019-2020 et le Guide pour la déclaration des budgets d'investissement en maintien des actifs immobiliers ont été transmis aux membres aux fins de la présente séance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6343 concernant l'adoption de la liste des projets financés par le fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6344 concernant l'adoption du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2019-2020; laquelle est jointe en appendice.

7.6 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Dans ce cadre, que l'UQO doit obtenir l'autorisation du Ministère pour ses emprunts temporaires, et ce, pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

Pour l'année 2018 -2019, les emprunts temporaires autorisés étaient de 22 M$. Le solde qui sera utilisé à la fin du mois d'avril 2019 est évalué à 1,6 M$. Le montant maximum utilisé au cours de l'année financière est de 16 M$. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est principalement attribuable aux sommes allouées en fin d'année en 2017-2018, au nouveau modèle de financement et à la réception de recettes plus tôt que prévu.

Le fait que la subvention conditionnelle, la subvention pour « Placements Universités » et les subventions relatives à la formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS) ne sont versées qu'après la fin de l'exercice financier contribue à maintenir les besoins de liquidités de l'UQO. Les prévisions de recettes ont été retardées par prudence, afin d'assurer à l'UQO de disposer des fonds requis pour ses opérations.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 17 M$ pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6345 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juin 2019 au 31 mai 2020; laquelle est jointe en appendice.

7.7 Amendements concernant le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*

L'Université adoptait, le 23 février 1993, le « Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais chargés aux étudiants ». Ce règlement visait à fixer le montant des frais et des pénalités ainsi qu'à préciser les responsabilités respectives de l'Université, des étudiants et autres personnes à l'égard du paiement et des modalités de perception desdits frais.

Les règles budgétaires prévoient deux volets pour le montant exigé des étudiants internationaux : un volet réglementé et un volet déréglementé.

En sus des montants forfaitaires déterminés par le gouvernement, les règles budgétaires stipulent que les universités peuvent exiger des étudiants internationaux assujettis à ces montants forfaitaires de certaines disciplines, un montant équivalent à un maximum de 10 % du montant forfaitaire pour financer notamment les coûts relatifs à la promotion, au recrutement et à l'encadrement de ces étudiants.

Le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* a été modifié afin d'inclure à l'article 4.1 la majoration des forfaitaires de 10 % à compter du trimestre de l'hiver 2008.

En 2018 -2019, le MESS a annoncé à partir du trimestre d'automne 2019, la déréglementation à tous les étudiants internationaux du premier cycle ainsi qu'à ceux du deuxième cycle, qui ne sont pas inscrits dans une formation orientée vers la recherche.

L'UQO doit fixer le montant forfaitaire qu'elle facturera. Ainsi, les forfaitaires déréglementés du premier cycle pour l'année 2019-2020 ont été déterminés comme suit : montant du forfaitaire de l'année 2018-2019 auquel s'ajoute une indexation équivalente à la dernière variation connue du revenu disponible des ménages par habitant pour le Québec

(3,6 %). La même méthode a été appliquée pour les programmes du deuxième cycle assujettis à la déréglementation.

En somme, il est proposé de modifier le paragraphe traitant des frais de scolarité chargés aux étudiants non canadiens comme suit :

« Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux assujettis à la règlementation du MEES sont établis en majorant le tarif établi par le MEES de 10 %. Les montants forfaitaires facturés aux étudiants internationaux faisant l'objet d'une déréglementation sont les suivants pour les trimestres d'automne 2019, d'hiver 2020 et d'été 2020 :

Cycle	*Type de famille*	*Forfaitaire*
1er	Familles à pondération lourde	563,83 $
1er	Familles à pondération légère	495,90
2e	Toutes	495,90

Ces tarifs seront révisés annuellement par le comité exécutif. »

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que l'Université devra être attentive aux tarifs imposés dans les autres universités au cours de la prochaine année et proposer les ajustements requis au besoin.

Le vice-recteur précise par ailleurs que les étudiants qui font déjà l'objet d'ententes internationales ne seront pas touchés.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6349 concernant les amendements concernant le *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*; laquelle est jointe en appendice.

7.8 <u>Octroi d'un contrat de service sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon</u>

L'UQO doit s'adjoindre les services d'un entrepreneur en électricité pour répondre à ses besoins d'entretien, de réparation et d'amélioration des systèmes électriques des immeubles situés à Gatineau et Ripon.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, l'approvisionnement du Service des finances de l'Université a lancé, le 19 mars 2019, un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C -65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir auprès des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 5 avril 2019. Cinq (5) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'approvisionnement du Service des finances de l'Université. Le prix le plus bas ainsi que la conformité étaient les critères de sélection d'une entreprise et la recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise 6275630 CANADA INC. (ALPHA ÉLECTRIQUE 2004). La période du contrat est d'une année, soit du 1er mai 2019 au 30 avril 2020 avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux (2) périodes additionnelles d'une année.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6350 concernant l'octroi d'un contrat de service sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration des systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon; laquelle est jointe en appendice.

8.- Affaires générales et corporatives (suite)

8.1 Information du vice-président

Il informe les membres que les sentences arbitrales ont été prononcées concernant trois griefs relatifs à de possibles situations de conflits d'intérêts.

Il poursuit ses informations en indiquant avoir pris part à une rencontre réunissant les principaux acteurs de l'Observatoire de développement de l'Outaouais (ODO). Le rapport des travaux de l'ODO sera mis à la disposition des membres du conseil.

Il a également participé à une réunion du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie de même qu'à une rencontre du comité d'audit externe lors de laquelle ils ont traité de la sécurité informatique en présence du directeur du STI.

8.2 Information du recteur

Il souhaite la bienvenue au sein du CA à monsieur André Larocque, nouveau directeur général de la Fondation de l'UQO, avec qui il se fera un plaisir de travailler.

Financement des universités

Il rappelle la nouvelle formule de financement des universités adoptée l'an dernier, laquelle génère une augmentation du budget de l'ordre de 3.3 % des universités. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé à poursuivre la bonification des budgets alloués aux universités.

Il fait toutefois savoir que la subvention de 2 millions octroyée récemment à l'UQO pour sa mission régionale pourrait être retranchée de 500 000 $ suite à une décision du gouvernement d'inclure les universités de Sherbrooke et Bishop. Le recteur a fait connaître son désaccord au MEES et est dans l'attente d'une réponse.

Étudiants internationaux

La demande du gouvernement aux universités à l'effet de recruter davantage d'étudiants internationaux non réglementés, fait en sorte que l'UQO doit revoir sa stratégie de promotion à l'étranger. Un budget de 5 millions a été demandé par les universités du Québec pour faire du recrutement à l'international.

Semaine culturelle autochtone

Le Bureau de liaison autochtone de l'UQO en collaboration avec les Services aux étudiants (SAÉ-UQO) et l'Amicale autochtone a présenté la Semaine culturelle autochtone, du 25 au 29 mars dernier.

Forum RÉ-V

L'UQO a tenu, le mercredi 17 avril 2019, le tout premier forum pour imaginer l'expérience étudiante et les emplois de l'avenir. Initié par l'UQO, en collaboration avec le Cégep de l'Outaouais et le Cégep Heritage College, dans le cadre du Pôle de l'enseignement supérieur de l'Outaouais, le Forum RÉ-V a permis de rassembler 125 personnes des milieux éducatifs, culturels, politiques, sociaux et économiques d'ici pour s'unir afin de faire face aux grands défis de la formation, de la qualification et de la pénurie de main-d'œuvre qui frappe la région de l'Outaouais.

Les trois conférences offertes ont ouvert la porte à l'innovation en présentant les tendances de la clientèle étudiante, de l'emploi et des compétences des 15 prochaines années. Le Forum RÉ-V constitue la première de trois étapes de ce projet. Une consultation régionale auprès des partenaires régionaux, des étudiants, des membres du personnel et du corps professoral ainsi que la diffusion d'un avis stratégique suivront.

ACFAS

Les derniers préparatifs sont en cours dans le but d'accueillir, du 27 au 31 mai prochain, le congrès scientifique de l'ACFAS. Le nombre d'inscriptions et de participants n'est pas encore définitif, mais l'on attend entre 3500 et 4000 personnes. La gouverneure générale du Canada, madame Julie Payette, prononcera le discours d'ouverture.

Chambre de commerce de Gatineau

L'UQO sera l'hôte d'une activité de la Chambre de commerce de Gatineau le 30 avril 2019.

Laboratoires de sciences naturelles

L'Université a procédé, le vendredi 12 avril 2019, à l'inauguration officielle des nouveaux laboratoires de sciences naturelles situés au pavillon Alexandre-Taché du campus de Gatineau.

Campus unifié

L'étude d'opportunité progresse. Elle permettra de bien cibler les besoins, et devrait être achevée à la fin du mois de mai 2019. Des démarches auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) devront par la suite être faites avant d'obtenir l'aval du Conseil du Trésor, possiblement au printemps 2020.

Rémunération des stages

Une étude a été réalisée par les universités afin de déterminer quels sont les stages touchés par les demandes des étudiants lors des récentes journées de grèves, puisque le terme « stage » est utilisé à différents escients. Une décision devrait être prise vers la fin du mois d'avril par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – une compensation financière est envisagée.

8.3 Demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche

Des modifications au Code civil du Québec (C.c.Q.), notamment à l'article 21, sont entrées en vigueur en juin 2013 et concernent l'éthique de la recherche. L'application de ces modifications a un impact sur l'évaluation des projets de recherche susceptible de porter atteinte à l'intégrité des participants mineurs et majeurs inaptes puisque seul un comité d'éthique de la recherche (CER) désigné, tel que défini à l'article 21 (4) du C.c.Q., peut évaluer ces projets de recherche.

À la suite de l'entrée en vigueur de ces modifications, le CER de l'UQO a effectué les démarches nécessaires pour obtenir la désignation du ministre de la Santé et des Services sociaux, du 1er novembre 2014 au 30 avril 2016, ainsi qu'un renouvellement, du 1er mai 2016 au 30 septembre 2019.

Afin de respecter les exigences du Ministère et de maintenir la désignation du CER de l'UQO, une nouvelle demande de reconduction officielle doit être faite un minimum de trois (3) mois avant l'échéance de la désignation.

Le conseil d'administration est donc invité à demander le renouvellement de la désignation ministérielle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6351 concernant la demande de renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

8.4 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « professeur honoraire » et de « membre honoraire » de l'UQO aux membres du personnel enseignant et du personnel non enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1er juin de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

Le recteur, sur recommandation des vice-recteurs concernés et du secrétaire général, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :
Ana-Francine Béland
Diane Bigras
Marie Fontaine
Michal Iglewski

MEMBRE HONORAIRE :
Mario Auclair
Denis Auger
Micheline Molloy
Céline Morissette
André Régimbald
Josée Sabourin
Francine Trépanier
Sylvie Villeneuve

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6352 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Ana-Francine Béland**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6353 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Diane Bigras**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6354 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Marie Fontaine**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6355 concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Michal Iglewski**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6356 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Mario Auclair**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6357 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Denis Auger**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6358 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Micheline Molloy**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6359 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Céline Morissette**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6360 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**André Régimbald**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6361 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Josée Sabourin**); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6362 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Francine**

Trépanier); laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6363 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais (**Sylvie Villeneuve**); laquelle est jointe en appendice.

8.5 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO (à huis clos)

En vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2018. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à deux reprises, soit le 23 août 2018 et le 5 février 2019, pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et faire des recommandations.

Le comité a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé six (6) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2019. Le recteur a reçu, de la part du comité, la recommandation de retenir une candidature.

Le doctorat *honoris causa* doit normalement être remis dans le cadre des cérémonies de Collation des grades de l'automne 2019, soit lors de la cérémonie prévue le samedi 16 novembre 2019 à Gatineau.

Le comité était composé des membres suivants :

- monsieur Denis Harrisson, recteur et président du comité;
- monsieur Alain Charbonneau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- madame Hélène Forget, professeure membre de la commission des études;
- madame Chantal Verdon, professeure;
- madame Diane Godmaire, membre et présidente du conseil d'administration;
- madame Émilie Robitaille, étudiante.

Mesdames Mireille Auger, attachée d'administration, et France Fouquette, adjointe au recteur, ont agi à titre de secrétaires du comité.

La commission des études, consultée à cet effet lors de sa réunion régulière tenue le 14 mars 2019, a donné un avis favorable au recteur. Le conseil d'administration est donc invité à entériner cette recommandation que le recteur verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6364 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1er novembre 2019).

8.6 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2019 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après nommée la Politique, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2019.

Conformément à la Politique, un comité de sélection a été formé par le vice-recteur à l'administration et aux ressources et se composait, outre celui-ci qui le présidait, des membres suivants :

- Madame Pierrette Mageau, retraitée parmi les trois groupes d'emploi admissibles;
- Madame Catherine Piché, attachée d'administration au Bureau du registraire, représentant le personnel professionnel;
- Madame Nicole Ross, assistante administrative au Rectorat, représentant le personnel administratif;
- Madame Monique Vaillancourt, technicienne en administration au Décanat de la gestion académique, représentant le personnel de soutien.

Madame Sophie Ouellet, du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 12 décembre 2018 et le 19 mars 2019 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque afin de souligner l'évènement.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6365 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2019; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 7 juin 2019).

8.7 <u>Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats (à huis clos)</u>

Conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Robert Bilterys. Ce dernier est affecté au poste de doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats (résolution 403-CA-6135).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre prévoit que :

> *« Au terme d'un premier contrat décrit en 6,01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »*

Considérant que le terme du contrat de monsieur Bilterys est le 30 octobre 2019, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

> *« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant. […]. »*

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6366 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi du doyen au Décanat de la formation continue et des partenariats; laquelle est jointe en appendice.

8.8 <u>Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des terrains et bâtiments (à huis clos)</u>

Monsieur Yves Dupont quitte la séance (19 h 20).

Conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Manon Moreau. Cette dernière est affectée au poste de directrice du Service des terrains et bâtiments (résolution 403-CA-6136).

Or, l'article 6.04 du protocole régissant les conditions de travail du personnel-cadre prévoit que :

> *« Au terme d'un premier contrat décrit en 6,01 et sous réserve d'une recommandation favorable du personnel de direction supérieure de qui il relève et de l'approbation de l'autorité appropriée, le cas échéant, le cadre acquiert la sécurité d'emploi et bénéficie des avantages prévus au chapitre 7. »*

Considérant que le terme du contrat de madame Manon Moreau est le 26 novembre 2019, l'article 6.05 dudit protocole prévoit la modalité suivante :

> *« Avant l'expiration d'un contrat, l'Université donnera un avis écrit de six (6) mois indiquant le renouvellement ou le non-renouvellement et les motifs y étant associés, le cas échéant.*
>
> *[…]. »*

Par ailleurs, la procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie et la recommandation du cadre supérieur concerné est favorable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6367 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service des terrains et bâtiments; laquelle est jointe en appendice.

Monsieur Yves Dupont réintègre la séance (19 h 25).

8.9 <u>Engagement et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique (à huis clos)</u>

Le poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique est devenu vacant à la suite du départ en congé sans traitement de la titulaire du poste le 4 mars 2019.

Un processus de dotation a été mis en place par un affichage externe et sur le site Web de l'Université entre le 27 février 2019 et le 11 mars 2019, et ce, tel que prévu au protocole des cadres. L'affichage a été fait sur les babillards de l'UQO et sur les réseaux sociaux.

Le comité de sélection composé de monsieur Denis Harrisson, recteur, de monsieur André J. Roy, secrétaire général et de madame Manon Michaud, directrice du Service des ressources humaines a reçu neuf (9) candidatures, dont trois (3) se sont soumis aux tests EPSI et deux (2) ont été retenues pour une entrevue.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique au Secrétariat général pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans débutant le 6 mai 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6368 concernant l'engagement et affectation d'une adjointe au secrétaire général et conseillère juridique (**Marie-Eve Henrichon**); laquelle est jointe en appendice.

8.10 Appui des projets de l'UQO soumis dans le cadre du Fonds vert de la Ville de Gatineau

Dans le cadre de son plan stratégique 2016-2020, l'UQO a entre autres priorisé le développement durable en retenant le projet intitulé *Vers un campus vert*. À l'automne 2018, l'Université a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice du développement durable rattachée au Rectorat afin d'appuyer le comité de travail du projet *Vers un campus vert*, de mettre en place diverses initiatives concrètes en matière de développement durable aux divers campus de l'UQO et de soumettre des demandes de subventions auprès de divers organismes afin de nous permettre de réaliser des actions environnementales de plus grande envergure.

À cet effet, la coordonnatrice du développement durable a soumis trois projets dans le cadre de l'appel de projets du Fonds vert de la Ville de Gatineau qui prenait fin le 28 février 2018 :

- Évènements écoresponsables - Acfas 2019 (avec Enviro-Éduc-Action)
- Projet de frigo-partage
- Étude sur la gestion des déplacements à l'UQO (avec Mobi-O)

Le 17 avril 2019, l'UQO a appris qu'elle avait obtenu le financement demandé pour les trois projets soumis dans le cadre de l'appel de projets. Le processus du Fonds vert de la Ville de Gatineau nécessite une résolution d'appui du conseil d'administration qui identifie un répondant pour les projets en question et pour signer tout engagement relatif auxdits projets.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6369 concernant l'appui des projets de l'UQO soumis dans le cadre du Fonds vert de la Ville de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

9.- Affaires académiques

9.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes*

courts, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6370 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

9.2 Embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de « l'informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Péricles de Lima Sobreira à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « informatique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6371 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département d'informatique et d'ingénierie; laquelle est jointe en appendice.

9.3 Embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'informatique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Ana-Maria Cretu à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « informatique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6372 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département d'informatique et d'ingénierie; laquelle est jointe en appendice.

9.4 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « comptabilité financière », le Département des sciences comptables a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences comptables recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Abderrahmane Djaballah à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « comptabilité financière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6373 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables; laquelle est jointe en appendice.

9.5 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « psychologie », le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Julie Gosselin à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6374 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie; laquelle est jointe en appendice.

9.6 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « développement international », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Marc-André Anzueto à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « développement international » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6375 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

9.7 Embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences sociales

Suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de la « sociologie (développement territorial) », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Brieg Capitaine à titre de professeur suppléant au secteur disciplinaire « sociologie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6376 concernant l'embauche d'un professeur suppléant au Département des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

9.8 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'administration scolaire- gestion de l'éducation », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Éliane Dulude à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « administration scolaire » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6377 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

9.9 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « didactique du français-volet lecture ou écriture », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Sylvie Marcotte à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « didactique du français » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6378 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

9.10 Embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine du « développement de l'enfant et de l'adolescent », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de monsieur Jérémie Verner-Filion à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « théorie et fondements en sciences de l'éducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6379 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

9.11 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des « fondements de l'intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Lysane Paquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Des précisions quant à cette embauche sont apportées par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6380 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

9.12 Projet de suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières (1920)

Le programme de maîtrise en études langagières a été ouvert aux admissions au trimestre d'automne 2014, à raison d'un trimestre par année. À compter de l'année 2016-2017, les admissions ont été rendues possibles aux trimestres d'automne et d'hiver. Le programme comprend trois (3) profils : le profil recherche, le profil projet langagier avec essai et le profil travail dirigé professionnel.

Depuis l'ouverture des admissions au trimestre d'automne 2014, 66 candidats ont déposé une demande d'admission; 39 ont été admis; et 20 se sont inscrits (11 TC; 9TP).

Au trimestre d'hiver 2019, le programme compte 11 étudiants actifs-inscrits qui auront tous terminé les cours de leur scolarité à la fin de ce trimestre. Neuf (9) de ces 11 étudiants sont inscrits en RECHER (ont donc complété tous les cours) depuis au moins le trimestre d'automne 2018.

Devant les données fournies par le Registraire de l'UQO à la fin du trimestre d'automne 2018, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a rencontré la responsable du programme. Au cours de cette rencontre, la responsable du programme exprimait son inquiétude à l'égard de la survie du programme dans sa forme actuelle étant donné les inscriptions en chute libre depuis maintenant trois ans.

À la suite de cette rencontre, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche invitait la responsable du programme à consulter les membres du comité de programme.

Étant donné l'urgence d'obtenir l'avis des membres du comité de programme et l'impossibilité de les réunir rapidement en présentiel, la responsable du programme a lancé une consultation électronique entre le 10 février et le 15 février 2019. La résolution proposée recommandait la suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières pour l'année 2019-2020. Cette résolution a été rejetée à la majorité : 2 contre; 1 pour; 2 abstentions.

Malgré le résultat de cette consultation, devant la chute libre des demandes d'admission et des inscriptions et l'impossibilité de maintenir des groupes-cours à l'horaire comptant un nombre acceptable d'inscrits, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a consulté la commission des études quant à la suspension des admissions dans ce programme (résolution 357-CE-2841). Le conseil est à son tour invité à donner son avis quant à cette recommandation, laquelle vise à permettre aux étudiants qui cheminent actuellement au sein de la maîtrise de la terminer, à prendre le temps de revoir la structure du programme ainsi que son contenu et de décider si des modifications essentielles pourraient permettre sa survie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6381 concernant le projet de suspension des admissions au programme de maîtrise en études langagières (1920); laquelle est jointe en appendice.

9.13 <u>Projet de modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en informatique de gestion, de certificat en technologies de l'information et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information</u>

Le Module de l'informatique désire uniformiser les conditions d'admission sur la base d'études universitaires pour tous les programmes relevant de la discipline informatique au premier cycle, soit des programmes de certificat en informatique de gestion (4108), de certificat en technologies de l'information (4802) et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information (0542).

Un membre se dit surpris par la faible moyenne cumulative exigée, soit de 2,0 sur 4,3. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que cela équivaut à la note minimale.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6382 concernant le projet modification aux conditions d'admission des programmes de certificat en informatique de gestion, de certificat en technologies de l'information et au programme court de premier cycle en gestion des technologies de l'information; laquelle est jointe en appendice.

9.14 <u>Projet de modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456)</u>

Ce projet de modification repose sur plusieurs considérations, dont celles relatives :

- aux recommandations de l'Association des écoles en sciences infirmières (ACESI), réseau Québec, selon laquelle les universités québécoises doivent harmoniser les conditions d'admission dans tous les programmes de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale);

- aux ajustements nécessaires afin de rehausser les conditions d'admission à l'UQO et;

- au maintien de la qualité du programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6383 concernant le projet modification aux conditions d'admission au programme de baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) (7456); laquelle est jointe en appendice.

9.15 <u>Projet de modification des conditions d'admission et de l'offre du DESS et de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3599, 3576, 3565, 3258, 2259, 2261, 2263, 2299)</u>

Le comité réseau des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières et le comité de programme de l'UQO présentent le projet de modification des conditions d'admission et de l'offre des programmes conjoints suivants :

- 3599 Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières
- 3576 Maîtrise en sciences infirmières (avec mémoire)
- 3565 Maîtrise en sciences infirmières
- 3258 Maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques
- 2259 Maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne)
- 2261 Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en santé mentale)
- 2263 Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques)
- 2299 Diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne)

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 17 novembre 2016, lesquelles modifications visent à uniformiser les programmes au sein des établissements partenaires.

La commission des études recommandait, lors de sa trois cent cinquante-septième réunion tenue le 14 mars 2019, l'adoption des modifications aux conditions d'admission et à l'offre du DESS et de la maitrise conjointe en sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6384 concernant le projet de modification des conditions d'admission et de l'offre du DESS et de la maîtrise conjointe en sciences infirmières (3599, 3576, 3565, 3258, 2259, 2261, 2263, 2299); laquelle est jointe en appendice.

10.- <u>Nominations</u>

10.1 <u>Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche</u>

Le CER est composé d'un minimum de onze (11) membres et d'un maximum de dix-huit (18) membres, nommés par le conseil d'administration de l'Université, selon la répartition suivante :

Entre six (6) et dix (10) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du CER, dont au moins 80 % sont des professeurs de l'Université;

- André Durivage, Départ. des sciences administratives (01.10.2017 - 30.09.2020)
- Guylaine Chabot, Départ. des sciences infirmières (25.10.2016 - 30.09.2019)
- Geneviève Forest, Départ. de psycho. et psychoéd. (01.10.2017 - 30.09.2020)
- Ruth Philion, Départ. des sciences de l'éducation (20.06.2017 - 19.06.2020)
- Jacques-B. Gauthier, Départ. des sciences admin. (20.06.2017 - 19.06.2020)
- Nabil Messabia, Départ. des sciences comptables (20.06.2017 - 19.06.2020)
- Valérie, Lebel, Département des sciences infirmières (01.11.2018 - 30.10.2021)
- Ndiaga, Loum, Département des sciences sociales (01.11.2018 - 30.10.2021)
- Geneviève Parent, Départ. de psycho. et psychoéd. (01.11.2018 - 30.10.2021)
- Marie-Joëlle Robichaud, Départ. de travail social (01.11.2018 - 30.10.2021)

Une personne versée en éthique;

- Louis Perron (01.10.2017 - 30.09.2020)

Une personne possédant une expertise juridique;

- Me Alexandra Roy (01.10.2018-30.09.2021)

Entre deux (2) et quatre (4) personnes provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;

- Tierry Morel-Laforce (25.04.2017 - 24.04.2020)

D'un (1) à deux (2) étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat à l'Université;

- Poste vacant (06-12-2018)

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception des membres étudiants dont le mandat est d'une (1) année.

L'association générale des étudiants (AGE), qui a été avisée de la vacance d'un poste d'étudiant au sein du CER, a recommandé la nomination d'un étudiant, lors de son assemblée générale tenue le 19 février 2019.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6385 concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (**Isabelle Charbonneau**); laquelle est jointe en appendice.

10.2 <u>Nomination d'un membre au comité de toponymie</u>

Le 27 février 2017, par la résolution 399-CA-6053, le conseil d'administration adoptait la *Politique de désignation des lieux*. Cette politique a pour mandat de reconnaître publiquement l'engagement ou la générosité de personnes physiques ou morales envers l'UQO par la désignation de lieux en leur honneur.

Pour ce faire, la Politique prévoit la création d'un comité de toponymie qui aura pour mandat de recevoir et d'analyser les propositions de désignation qui lui seront faites et de présenter ses recommandations au recteur qui les soumettra pour approbation au conseil d'administration de l'Université.

Le comité de toponymie est composé des membres suivants :

- Le recteur, membre d'office, agit à titre de président;
- Le directeur des communications et du recrutement;
- La directrice du Service des terrains et bâtiments;
- Un professeur nommé par le CA sur recommandation du recteur;
- Le secrétaire général, secrétaire du comité;
- Le directeur général de la Fondation peut assister aux réunions du comité de toponymie à titre de personne convoquée.

Le mandat du membre du corps professoral est de deux (2) ans, renouvelable une seule fois.

Le 15 janvier 2019, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un professeur au comité de toponymie, et ce, afin de remplacer ou de renouveler le professeur Jan Saint-Macary donc le mandat viendra à échéance le 24 avril prochain. Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une candidature.

Le conseil d'administration, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de toponymie (article 56.6 a) du *Règlement général),* sur recommandation du recteur agissant d'office, est donc invité à nommer un membre au comité de toponymie pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6386 concernant la nomination d'un membre au comité de toponymie (**Jan Saint-Macary**); laquelle est jointe en appendice.

10.3 Nomination d'étudiants à la commission des études

Conformément à l'article 56.6 du *Règlement général* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 102.4) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c. A-3,01).

Le 25 septembre 2018, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des étudiants, et ce, afin de pourvoir cinq postes.

L'AGE-UQO a désigné messieurs Yasser Bessadok et Cedric Nzolang afin de pourvoir aux sièges vacants et monsieur Michel Sylvain afin de remplacer monsieur Danny Caron-St-Pierre. Ces étudiants sont éligibles à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à ces nominations.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6387 concernant la nomination d'étudiants à la commission des études (**Yasser Bessadok, Cedric Nzolang, Michel Sylvain**); laquelle est jointe en appendice.

10.4 Nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études

Sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du Règlement général de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le 26 mars 2019, le Secrétariat général a reçu la démission de madame Geneviève Carpentier-Bujold.

L'ensemble des personnes chargées de cours de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO, à une assemblée générale pour la désignation d'une (1) personne chargée de cours appelée à pourvoir le poste du membre dont la démission était effective à compter du 1er juin 2019.

L'assemblée générale des chargées et chargés de cours, à sa rencontre du 10 avril 2019, a désigné la chargée de cours suivante pour siéger à la commission des études, soit madame Alice Tavares Mascarenhas, chargée de cours au Département d'études langagières.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6388 concernant la nomination d'une personne chargée de cours à la commission des études (**Alice Tavares Mascarenhas**); laquelle est jointe en appendice.

10.5 Recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Suite au récent départ à la retraite de monsieur Mario Auclair, le Régime de retraite des chargés de cours de l'UQ a sollicité l'UQO afin de nommer un nouveau représentant de l'UQO au Comité de retraite des chargés de cours de l'UQ.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-C, *Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec*, du règlement 6 – Ressources humaines de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6389 concernant la recommandation de nomination, à l'Assemblée des gouverneurs, du représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (**Mario Lepage**); laquelle est jointe en appendice.

10.6 Modification à la résolution 410-CA-6261 relative à la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

Le 11 juin 2018, le conseil d'administration a nommé les membres suivants au comité de santé, sécurité et prévention de l'UQO, résolution 410-CA-6261 :

- France Fouquette, représentante de l'association des cadres;
- Valérie Lederer, représentante du syndicat des professeurs;
- Odette Rochefort, représentante du syndicat du personnel de soutien;
- Joël Guérette, représentant du syndicat du groupe professionnel;
- Annie Fortin, représentante de l'association du personnel administratif.

Les membres ont été nommés pour un mandat débutant le 12 juin 2018 et se terminant le 30 avril 2019, or la durée des mandats doit être de deux (2) ans. Il est donc requis de modifier la résolution 410-CA-6261 afin de rétablir la durée des mandats des membres nommés, soit du 12 juin 2018 au 30 avril 2020.

Seul le mandat de madame Valérie Lederer, professeure, ne requiert pas la prolongation nécessaire étant donné sa perte de qualité à siéger à ce comité à compter du 30 avril 2019.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la modification proposée à la résolution 410-CA-6261.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 417-CA-6390 concernant la modification à la résolution 410-CA-6261 relative à la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention; laquelle est jointe en appendice.

11.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait savoir que suite au boycott des cours de premier cycle en éducation au campus de Saint-Jérôme, le trimestre d'hiver 2019 a dû être exceptionnellement prolongé de cinq (5) jours pour permettre l'atteinte des objectifs d'enseignement et d'effectuer convenablement les évaluations des cours. Les étudiants touchés sont ceux du premier cycle en éducation (programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire, profil primaire [7180] et du baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire [7991]) du campus de Saint-Jérôme.

Il invite par la suite les membres du conseil à participer à la journée pour la valorisation de l'enseignement, le lundi 29 avril prochain. L'activité aura pour thème la formation à distance.

12. <u>Dépôt de documents</u>

12.1 <u>Correspondance du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</u>

12.1.1 <u>Développement régional – subvention additionnelle de 1,0 M$ pour l'année universitaire 2018-2019</u>

12.2 <u>Calendrier des réunions des organismes statutaires de l'UQO 2019-2020</u>

12.3 <u>Nomination d'un membre au conseil d'administration du Cégep de l'Outaouais</u>

13. <u>Prochaine réunion</u>

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 17 juin 2019 à 16 h 30.

14. <u>Clôture de la séance</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 23.

Original signé par :

_____

Michel Merleau, président d'assemblée
Denis Harrisson, recteur